

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Arrondissement d'ANNECY

Canton de THÔNES



**MAIRIE
DE
SERRAVAL**

Serraval, le 18 septembre 2012

Le Maire

A

**Mesdames et Messieurs les Habitants de
Serraval**

74230 SERRAVAL

Chers Habitants,

J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu, en
Mairie, le :

**Jeudi 27 Septembre 2012
A 20 h 30**

Ordre du jour :

- Approbation des comptes rendus des dernières réunions
- Bilan de la réunion publique PLU
- Finances : Vote de crédits supplémentaires
- Vote de subvention
- Demande de subvention (schéma général eaux pluviales)
- Informations et questions diverses

Je vous prie de croire, Chers Habitants, à l'assurance de mes sentiments les
meilleurs.

Jean-Louis RICHARME

Affichée le : **18 SEP. 2012**



74230 SERRAVAL / ☎ 04 50 27 50 09 / Fax 04 50 27 54 21
mairie@serraval.fr

SEANCE N°9 DU 27 SEPTEMBRE 2012 : DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-sept septembre deux mille douze, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RICCHARME, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2012

Présents : Jean-Louis RICCHARME, Nicole BERNARD-BERNARDET, Stéphane BOISIER, Benoît CLAVEL, Monique D'ORAZIO, Corinne GOBBER, Bruno GUIDON, Jean-Claude LOYEZ, Alain MARCHISIO, Jean-Luc THIAFFEY-RENCOREL.

Corinne GOBBER a été élue secrétaire de séance.

DEL_09462012.

Objet : BUDGET PRINCIPAL – VOTE DE VIREMENT DE CREDITS.

| |
|------------------------------|
| Conseillers en exercice : 10 |
| Conseillers présents : 10 |
| Conseillers votants : 10 |
| <u>Résultats des votes</u> |
| pour : 10 |
| contre : 0 |
| abstention : 0 |

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les crédits ouverts à l'article ci-après du Budget Principal 2012 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter le virement suivant :

| Article | Libellé | Dépenses | Dépenses |
|----------------------------------|--|-------------------|-------------------|
| <i>Section de fonctionnement</i> | | | |
| c/73925 | Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales | + 878,00 € | |
| c/6558 | Autres contributions obligatoires | | - 878,00 € |
| | TOTAL | + 878,00 € | - 878,00 € |

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **VOTE** en dépenses de fonctionnement le virement de crédits indiqué ci-dessus.

DEL_09472012.

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire – Année 2012.

| |
|------------------------------|
| Conseillers en exercice : 11 |
| Conseillers présents : 10 |
| Conseillers votants : 10 |
| <u>Résultats des votes</u> |
| pour : 10 |
| contre : 0 |
| abstention : 0 |

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de la coopérative scolaire de Serraval d'une aide financière exceptionnelle pour l'achat de livres.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'allouer à la coopérative scolaire la somme de 71,25 €.

DEL_09482012.

Objet : Etude diagnostic et schéma de gestion des eaux pluviales : subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal la nécessité de faire procéder à un diagnostic du réseau des eaux pluviales et à la réalisation d'un schéma directeur de gestion. En effet, actuellement aucun recensement des installations n'a été réalisé. Ce diagnostic permettra aussi de choisir les priorités dans les travaux futurs sur ce réseau.

Une estimation du coût du diagnostic a été réalisée et elle se monte à 10.315 € H.T. Cette opération peut bénéficier d'aides du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

| |
|------------------------------|
| Conseillers en exercice : 11 |
| Conseillers présents : 10 |
| Conseillers votants : 10 |
| <u>Résultats des votes</u> |
| pour : 10 |
| contre : 0 |
| abstention : 0 |

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la réalisation de l'étude-diagnostic du réseau d'eau potable de la commune de Serraval,
- **SOLLICITE** les aides financières de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Général,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet,
- **AUTORISE** le Conseil Général à percevoir pour le compte de la collectivité la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la lui reverser dans le cadre du guichet unique.

| | | | |
|--|--------------------------------|------------------|-------------------|
| SEANCE N°9 : DEL_ 09462012 ; DEL_09472012 ; DEL_09482012. AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU LE : 9 octobre 2012 | | | |
| Jean-Louis RICHARME | Nicole BERNARD- BERNARDET | Stéphane BOISIER | Benoît CLAVEL |
| Monique D'ORAZIO | Corinne GOBBER | Bruno GUIDON | Jean-Claude LOYEZ |
| Alain MARCHISIO | Jean-Luc THIAFFEY- RENCOREL | | |